

N°2024-01/15B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » - ETUDE HYDROSEDIMENTAIRE SUR LE LITTORAL DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Thierry DEL POSO, Robert OLIVE.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 17 janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Conformément à ses compétences et dans le cadre du Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), et porté par la Préfecture des P.O, la Communauté de Communes Sud Roussillon a décidé d'engager une étude hydrosédimentaire sur le littoral de Saint-Cyprien. L'objectif étant de définir si les épis remplissent toujours leur rôle, c'est-à-dire de limiter l'érosion du littoral.

Cette étude devra comprendre :

- Une mise à jour de l'étude hydrosédimentaire de 2011 en y intégrant la plage sud.
- Une modélisation numérique permettant d'estimer l'évolution du littoral avec et sans épis. L'objectif ici est d'effectuer plusieurs simulations en supprimant tout ou partie des épis.
- Chiffrage de ces modalisations
- Une modélisation de l'évolution du relief littoral (type d'impact sur la dune, le baladoir, la dune-digue au sud, et le stock sableux disponible.

Le montant estimatif de cette étude est de 80 000,00 € H.T

Les actions du Fonds vert se déclinent en plusieurs volets. Cette étude correspondrait au volet « recul du trait de côte », et pourrait donc être financée à hauteur de 20 % minimum.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** de solliciter l'État dans le cadre du Fonds Vert pour l'obtention d'une aide financière ;

✍️ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

